

Communiqué de presse

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) s'est réuni mercredi 18 décembre au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, pour sa séance du quatrième trimestre 2024.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français et a noté la bonne résilience des différents acteurs financiers et non financiers aux chocs passés de taux. Le retour à une inflation cible et la baisse progressive des taux directeurs contribuent positivement à la stabilité du système financier français. Le Haut Conseil constate que les établissements de crédit français et les organismes d'assurance et de réassurance présentent une situation de liquidité et de solvabilité robuste, conservant des marges de capital importantes.

Le Haut Conseil constate que l'encours de crédit aux particuliers est stable depuis le printemps 2024 et que le crédit bancaire aux sociétés non financières poursuit son léger rebond (+2,1 % en octobre en glissement annuel). Les ratios de dette sur PIB des ménages et entreprises sont en baisse depuis 2023 mais se maintiennent à des niveaux supérieurs à ceux observés dans les grands pays de la zone euro. Les entreprises non financières et les ménages commencent à bénéficier de l'assouplissement de la politique monétaire, le coût des nouveaux crédits ressortant désormais en baisse pour l'ensemble des acteurs. Les niveaux d'épargne des ménages et de trésorerie des sociétés non financières demeurent élevés, contribuant à leur résilience.

La production de crédit à l'habitat s'inscrit dans une tendance de reprise depuis le point bas de mars 2024 et atteint 10,4 milliards d'euros hors renégociations en octobre. L'utilisation de la marge de flexibilité dont bénéficient les établissements bancaires dans le cadre de la mesure sur les conditions d'octroi des nouveaux crédits à l'immobilier résidentiel progresse légèrement, à 15,4 % au troisième trimestre 2024, après 14,2 % au même trimestre en 2023, mais reste néanmoins nettement en-deçà du plafond de 20 %. Par ailleurs, le Haut Conseil continuera d'être attentif aux ajustements du marché de l'immobilier commercial.

Le Haut Conseil juge que l'environnement économique et financier justifie le maintien du taux de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres contracyclique) à 1 %.